

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 756

présenté par

M. Reda, M. Cattin, M. Ravier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Viry, M. Door, M. Schellenberger, Mme Corneloup, M. Dive, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Serre, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Bouchet Bellecourt, M. Teissier, M. Minot, M. de Ganay et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport analysant les dérives idéologiques et la radicalisation à l'université.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de faire état de façon objective des liens entre les dérives idéologiques et la radicalisation à l'université.

En pratique, nous pouvons tous constater de plus en plus de dérives au sein des établissements d'enseignement supérieur. Afin de pouvoir lutter contre ces idées contraires aux principes républicains, il convient de faire la lumière sur les instances et politiques qui favorisent ce phénomène pour pouvoir y remédier.